

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.13
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 01 Avril 2025
- présents : 13
- excusées : 2

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
Budget n° 05802 ASSAINISSEMENT**

Le compte financier unique se substituer et ce, depuis 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2024 du budget service de l'Assainissement a été arrêté à la somme de 115 345,52 € en recettes et de 108 600,20 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Le résultat de clôture du budget service de l'Assainissement au 31 décembre 2024 se présente donc ainsi qu'il suit :

- o Un solde négatif de – 3 799,93 € en section de fonctionnement,
- o Un solde positif de 55 970,08 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2023,

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 52 170,15 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2023 et les reports de 2024 sur 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2024 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	35 927,20	94 000,00	129 927,20
	Recettes réalisées (1)	B	35 869,00	79 476,52	115 345,52
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	89 600,00	85 752,03	175 352,03
	Dépenses réalisées (1)	E	33 571,72	75 028,48	108 600,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 297,28	4 448,04	6 745,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	53 672,80	-8 247,97	45 424,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	55 970,08	-3 799,93	52 170,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	55 970,08	-3 799,93	52 170,15

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2024 présente les principales masses suivantes :

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES				I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)				E
ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total	
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	41,86	
Terrains	0,00	Fonds globalisés	76,40	
Constructions	0,00	Réserves	191,71	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	690,76	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00	
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	-8,25	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	4,45	
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	231,44	
Total immobilisations corporelles (nettes)	690,76	Subventions non transférables	0,00	
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	127,06	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	690,76	Provisions réglementées	0,00	
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	664,68	
Créances	52,17	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	78,25	
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,00	
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52,17	Total des dettes à court terme	0,00	
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	78,25	
		Comptes de régularisation	0,00	
TOTAL ACTIF	742,93	TOTAL PASSIF	742,93	

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire s'est retirée, elle ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Eric Petit, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

-Approuve à l'unanimité des présents, le compte financier unique 2024 du budget Service de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le 9 avril 2025 et publication le 9 avril 2025.

Le Maire Adjoint,

Eric Petit

